



Dossier d'enregistrement au RNCP de la certification
« Vérificateur-trice périodique des installations électriques »

Référentiel d'Activités, de Compétences et d'Évaluations

- REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

L'inspection périodique d'une installation électrique consiste à réaliser des contrôles visuels, des essais et des mesures, à repérer si l'installation a subi des modifications (hors modification structure) et en évaluer la conformité auprès d'une clientèle diversifiée : entreprises industrielles, petites et moyennes entreprises, établissements recevant du public, sites clients, etc..., et ceci afin de s'assurer du maintien de l'état de conformité d'une installation électrique. Le maintien en état de conformité d'une installation électrique se vérifie sur la base d'un référentiel réglementaire (code du travail, arrêtés, normes).

Le(la) Vérificateur-trice doit posséder une certification telle que décrite par le présent référentiel et une habilitation électrique d'indice adapté (BEV, HEV), en cours de validité l'autorisant à réaliser une inspection en toute autonomie. L'ensemble de ces missions et activités doivent être réalisées dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Activité 1 : Organisation d'une intervention de vérification périodique d'installation et d'équipements électriques chez un client			
<p>Description Activité 1</p> <p>L'organisation d'une intervention consiste à s'assurer avant l'intervention, qu'une fois sur place chez le client, les vérifications pourront avoir lieu dans de bonnes conditions de sécurité pour le client et l'intervenant (présence d'un accompagnant, possibilité de réaliser des coupures électriques, matériels et équipements nécessaires à disposition...).</p> <p>Ces différents types de vérification périodique ont pour objectif la protection des personnes et des biens contre les contacts directs, indirects électriques et les risques d'incendie.</p> <p>Le vérificateur est en étroite relation avec la personne en interne en charge du contrat pour connaître les modalités d'exécution de la mission et en relation avec l'interlocuteur chez le client pour organiser sa visite</p>	<p>C1.1 Préparer une intervention avant d'intervenir chez le client en prenant en compte l'ensemble des éléments à disposition (contexte de la visite, type de client, visites précédentes ...)</p> <p>C1.2 Organiser une intervention chez le client en vue d'assurer sa propre sécurité et celle de son environnement humain et matériel</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C1.1 - C1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en situation reconstituée de préparation d'une visite à partir d'une fiche d'intervention type tirée au sort et présentation à l'oral au jury des points observés. <p>Le candidat consigne par écrit l'ensemble des éléments relevés sur la fiche d'intervention et/ou les éléments manquants et les expose au jury de manière argumentée.</p> <p>1 des membres du jury se positionne comme le client pour simuler l'entretien préalable.</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat. 	<p>Critères d'évaluation associés C1.1 - C1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations essentielles : contact, adresse, mission, périmètre d'intervention... ont été relevées et énoncer - La documentation nécessaire à l'intervention est identifiée, préparée et en adéquation avec l'installation à vérifier (réglementation, procédures, contrats de vérification, rapport de visites précédentes, instructions, ...). - Le matériel d'inspection nécessaire a été identifié et énoncé - Les protections nécessaires EPI, matériels et outillages d'inspection ont été identifiés et énoncés - Les consignes de sécurité et environnementales sont identifiées (charte environnementale, document unique de sécurité, norme ISO 14001...). - L'entretien préalable oral avec le client a lieu, permettant de poser les bases de l'organisation de la vérification (modifications des installations, conditions d'accès, possibilité de coupures électriques)

Activité 2 : Contrôle et inspection périodique d'une installation électrique et élaboration du rapport associé

<p>Description Activité 2</p> <p>La vérification périodique a pour finalité de s'assurer du maintien en conformité des installations, adaptation du matériel aux influences externes, identification des circuits, appareils et conducteurs, coupure d'urgence ; les conditions de protection contre les risques de contacts directs et indirects ; les conditions de protection contre les risques de brûlures, d'incendie et d'explosion ; l'examen de l'éclairage de sécurité.</p> <p>Lors d'une inspection périodique, le(la) vérificateur-trice doit être en mesure d'identifier les parties d'installation devant faire l'objet d'une évaluation de conformité par suite de modifications de structure telles que définies dans l'arrêté du 26/12/2011.</p>	<p>C2.1 Vérifier la conformité ou le maintien en état de conformité d'une installation électrique au regard de la réglementation applicable</p> <p>C2.2 Réaliser des essais et mesures électriques définis dans les différents référentiels</p> <p>C2.3 Lire et interpréter des schémas électriques</p> <p>C2.4 Formaliser les résultats d'une inspection dans un rapport de vérification</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C2.1, C2.2, C2.3 et C2.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve écrite composée d'un QCM et de questions ouvertes dont les réponses doivent être rédigées et argumentées. • Mise en situation reconstituée d'une installation électrique en défaut parmi 5 cas reconstitués possibles avec remise du dossier technique. <p>Il sera demandé au candidat de s'appuyer le dossier technique proposé comportant différents éléments dont le rapport de vérification précédent dans lequel un cas d'anomalie a été mentionné pour réaliser la vérification d'une installation présente sur le plateau technique.</p> <p>Le candidat remettra au jury un rapport écrit et répondra aux questions du jury.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat. 	<p>Critères d'évaluation associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C 2.1 Connaissance des dispositions règlementaires et normatives, dimensionnement d'installation au travers de calculs (note mini 10/20 au QCM pour accéder à la partie pratique). ▪ C2.1 - La vérification du traitement des anomalies relevées lors de la visite précédente est effectuée, et le constat dans le rapport est en adéquation avec l'état réel de l'installation. ▪ C2.2 - Lors de la réalisation des essais et mesures, les consignes de sécurité et environnementales sont respectées (charte environnementale, document unique de sécurité, norme ISO 14001, choix des appareils de mesure, choix des EPI en fonction des mesures à effectuer). Les risques liés aux environnements et aux interventions sont identifiés (électrocution, zones à risques, travaux en hauteur, ...). Les mesures préventives sont signalées (accompagnement, balisage, consignation, ...). ▪ C2.3 Les schémas et rapports précédents permettent de comparer l'existant avec la configuration de l'installation lors des précédentes vérifications et de réaliser les mises à jour via l'outil de rapportage. Les mises à jour sont notées, datées, notifiées et sont en conformité avec les référentiels (symboles, représentations) et l'installation ▪ C2.4 Dans le rapport remis, les observations de non-conformité sont rédigées sous forme de constat et préconisations, rattachées à un référentiel pour identifier le risque encouru (direct / indirect / incendie).
--	---	--	--

- La qualité rédactionnelle (grammaire, orthographe, syntaxe, ...) permet une lisibilité sans interprétation et l'identification aisée de la nature du défaut et de sa localisation.
- Le savoir être, la présentation et l'attitude professionnelle globale seront observées.
- L'intervenant écoute son interlocuteur (membre du jury), sollicite les renseignements.

Le candidat devra démontrer que :

- L'installation est appréhendée dans son ensemble selon la méthodologie (observations visuelles, mesures, réponses argumentées au questionnement des interlocuteurs jury).
- Qu'il est en mesure d'identifier les anomalies présentées par l'installation électrique et les prioriser.
- Qu'il sait clairement identifier les éléments impossibles à vérifier (limites d'intervention), et les retranscrire dans le rapport.
- Qu'il sait identifier un changement de structure de l'installation (modification décrite dans l'énoncé de l'étude de cas), nécessitant une vérification initiale. Il devra être en mesure de justifier auprès du client l'exclusion de cette partie d'installation de sa vérification, et le retranscrire dans le rapport.

Activité 3 : Restitution au client du compte-rendu d'intervention			
<p>Description activité 3 Tout d'abord, la rédaction d'un rapport de vérification consiste en la mise à jour des éléments constitutifs des installations et la formalisation de son avis technique soulignant les risques détectés.</p> <p>Puis sa restitution, lors d'un entretien avec le client, consiste en une présentation des éléments constatés durant la vérification de manière claire et précise afin de permettre au client d'identifier aisément les actions prioritaires à mettre en place et les actions facultatives s'il y en a.</p>	<p>C3.1 Rendre compte verbalement au client du résultat d'une intervention en s'adaptant à son interlocuteur</p>	<p>Modalité d'évaluation associée aux compétences C3.1 et C3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation reconstituée d'une restitution orale de vérification effectuée à partir d'un rapport rédigé parmi 5 cas reconstitués possibles et tiré au sort en indiquant qui est l'interlocuteur chez le client. <p>Il sera demandé au candidat de rendre compte de la vérification à l'oral à l'interlocuteur décisionnaire ici membre du jury.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat. 	<p>Critères d'évaluation associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervenant se présente et rend compte à l'interlocuteur décisionnaire ou ayant mandat (membre jury) en adaptant son explication au niveau de son interlocuteur (Responsable de site, Directeur technique,...) ▪ La restitution met en exergue les points clés et la priorisation des observations du rapport et permet d'identifier les actions à entreprendre et d'en comprendre la nécessité. ▪ Sont attendus : les éléments non vérifiés, les observations supprimées, les nouvelles observations, un focus sur la priorisation des observations ▪ Le rapport de vérification remis sera utilisé pour informer le client (membre du jury) des éventuels écarts rencontrés. ▪ Les délais règlementaires d'envoi des documents de la mission seront indiqués au client (membre du jury) ▪ Le délai de la prochaine visite périodique est indiqué ▪ L'intervenant sollicite son interlocuteur (membre du jury) pour reformuler les actions à entreprendre afin de vérifier sa compréhension de la nécessité à les implémenter. ▪ L'expression orale est claire et concise, les termes employés sont adaptés à l'interlocuteur (reformulation, explication technique, ...). ▪ Le savoir être, la présentation et l'attitude professionnelle globale seront observées.
	<p>C3.2 Finaliser une mission en expliquant au client les étapes post visite (délai de réception du rapport, prochaine visite périodique etc...)</p>		

